



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9301554 - Sites à chauves souris - Castellet-Les-Sausses et Gorges de Daluis

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR9301554

1.3 Appellation du site

Sites à chauves souris - Castellet-Les-Sausses et Gorges de Daluis

1.4 Date de compilation

31/01/1996

1.5 Date d'actualisation

08/11/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.provence-alpes-cote-d'azur.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr



1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/06/1999
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 19/07/2006
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 16/02/2010

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000021867695

Explication(s) :

MAJ nov 2012 : intégration des données biologiques du DOCOB. MAJ 2013.04.22 : compléments mineurs pour esp (eff. max, qualité données). MAJ 2017-04 : ajout E1352 E1474 E1308.

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,80222°

Latitude : 44,01778°

2.2 Superficie totale

3384 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
93	Provence-Alpes-Côte-d'Azur

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
04	Alpes-de-Haute-Provence	30 %
06	Alpes-Maritimes	70 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
04042	CASTELLET-LES-SAUSSES
06053	DALUIS
06071	GUILLAUMES
04174	SAINT-BENOIT
06124	SAINT-LEGER
04202	SAUSSES
06133	SAUZE



2.7 Région(s) biogéographique(s)

Alpine (7,85%)

Méditerranéenne (92,15%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3220 <i>Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée</i>		229 (6,77 %)		M	B	B	B	B
3230 <i>Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica</i>		1,62 (0,05 %)		M	B	C	B	B
3240 <i>Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos</i>		2,88 (0,09 %)		M	B	C	B	B
5110 <i>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>		102,5 (3,03 %)		M	B	C	B	B
5210 <i>Matorrals arborescents à Juniperus spp.</i>		73 (2,16 %)		M	A	C	A	A
6110 <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi</i>	X	0,05 (0 %)		M	C	C	B	C
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		89 (0,24 %)		M	A	C	B	B
6420 <i>Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion</i>		0,27 (0,01 %)		M	C	C	B	C
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		0,01 (0 %)		M	C	C	B	C
7220 <i>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)</i>	X	0,01 (0 %)		M	B	C	B	B
7230 <i>Tourbières basses alcalines</i>		0,01 (0 %)		M	B	C	B	B
8130 <i>Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</i>		181 (5,35 %)		M	A	C	A	B
8210		99		M	A	C	A	A



<i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>			(2,93 %)						
8220	<i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>		0,32 (0,01 %)		M	C	C	B	B
8310	<i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		0 (0 %)	9	M	A	C	B	A
91E0	<i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	3,33 (0,1 %)		M	B	C	B	B
9150	<i>Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion</i>		64 (1,89 %)		M	B	C	B	B
9180	<i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	1,42 (0,04 %)		M	B	C	B	B
92A0	<i>Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</i>		4,48 (0,13 %)		M	B	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	Myotis myotis	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1324	Myotis myotis	c			i	P	P	C	B	C	C
M	1352	Canis lupus	c			i	R	P	C	B	C	C
F	6147	Telestes souffia	p			i	P	M	C	B	C	B
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	P	P	C	B	C	B
A	6211	Speleomantes strinatii	p			i	R	M	B	B	B	B
I	1065	Euphydryas aurinia	p			i	P	M	C	B	C	B



I	1083	Lucanus cervus	p			i	P	P	C	B	C	B
F	1138	Barbus meridionalis	p			i	P	M	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros	w			i	P	P	C	A	C	A
M	1303	Rhinolophus hipposideros	r	212	212	i		G	C	A	C	A
M	1303	Rhinolophus hipposideros	c			i	P	P	C	A	C	A
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	w			i	R	P	C	B	C	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1305	Rhinolophus euryale	r			i	V	P	C	B	C	B
M	1307	Myotis blythii	w			i	R	P	C	B	C	B
M	1307	Myotis blythii	r			i	P	M	C	B	C	B
M	1307	Myotis blythii	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1308	Barbastella barbastellus	c			i	R	P	C	C	C	C
M	1310	Miniopterus schreibersii	r			i	P	M	C	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus	r			i	R	P	C	B	C	C
M	1321	Myotis emarginatus	c			i	R	P	C	B	C	C
M	1323	Myotis bechsteinii	c			i	V	DD	C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
I		Solatopupa cianensis			i	P			X	X		
I		Macularia saintyvesi			i	P				X		

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	38 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	10 %
N15 : Autres terres arables	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	5 %
N17 : Forêts de résineux	10 %
N19 : Forêts mixtes	10 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	5 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	15 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Zone représentative de l'étage subméditerranéen où dominant les landes à buis, genêt cendré, lavande. Zone peu prospectée au niveau espèces végétales et milieux. Gorges remarquables.

Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques: 8% pour le domaine alpin et 92% pour le domaine méditerranéen.

Vulnérabilité : - Vulnérabilité liée à la fermeture du milieu et au risque d'incendie. Les activités humaines qui affectent les parois rocheuses des gorges (élargissement de routes, déblais, remblais, sport d'escalade, canyoning...) sont de nature à provoquer l'extinction de certains gasteropodes endémiques.

- Pour la gestion des populations de chiroptères, il faut prendre en compte l'ensemble de l'espace vital (zone de reproduction, d'hivernage, de nourrissage) et réaliser des études complémentaires.

4.2 Qualité et importance

Ce site présente une grande richesse biologique, avec près de 25 espèces de chauves-souris recensées dans le DOCOB Entraunes Daluis. Conjugué au site mitoyen FR9301549, il constitue un site exceptionnel pour la conservation du Petit Rhinolophe, d'importance nationale. C'est l'un des trois secteurs les plus importants de la région PACA pour la conservation de cette espèce, d'après les connaissances scientifiques acquises à ce jour par les spécialistes (Groupe Chiroptères de Provence / GCP). En effet, sur le FR9301554, on compte plus de 200 individus répartis en 5 colonies de reproduction (comptage été 2008):

- à Guillaumes, 60 individus dans l'église de Buyei, 65 individus au lieu-dit Bancheron, 8 individus au lieu-dit Pessigaud;
- à Daluis, 60 individus au lieu-dit La Faye (grange), 19 individus au lieu-dit La Salette;

Concernant les espèces cavernicoles, parmi les 9 grottes identifiées sur le site, la grotte du Chat présente un enjeu fort en tant que gîte d'hivernation et de transit pour 5 espèces, dont 3 classées en DH2. Historiquement, cette cavité accueillait de nombreuses chauves-souris et il semble que le Miniopâtre de Schreibers y était bien présent (témoignages). Cependant, la modification de l'entrée et la pose d'une grille ne permettent plus aujourd'hui le passage de cette espèce. De plus, la fréquentation non négligeable du site est un facteur défavorable à la re-colonisation par le Miniopâtre.

A noter également la présence hors périmètre (1.5 km au sud) de la grotte de Lalare, gîte majeur d'importance nationale pour la reproduction de 3 espèces (100 i Miniopâtre, 100 i Murin à oreilles échancrées, 50 i Grand Rhinolophe), la reproduction hautement probable du Petit murin et Grand murin, et l'hivernation du Miniopâtre (360 i) et de quelques autres espèces. Bien que situé hors périmètre, les espèces gîtant dans cette grotte fréquentent vraisemblablement le FR9301554 pour s'alimenter, notamment en période de reproduction.



Speleomante : l'espèce a été contactée dans un petit nombre de cavités naturelles ou artificielles de la cette section de la vallée du Var (Mines des gorges du Cians) et des vallées connexes (Grotte du Chat, Grotte du Brec). Pour l'heure, 5 stations sont identifiées. Ces stations se situent en marge de l'aire de répartition de l'espèce en France. Aussi, les effectifs observés dans chaque station sont faibles, généralement inférieur à 3 individus, à l'exception de la Grotte du Brec (située hors périmètre N2000) où une densité plus notable est relevée (max. de 11 individus). Cette dernière station constituerait actuellement la station la plus occidentale connue.

A noter enfin la présence de deux mollusques strictement endémiques : *Macularia saintyvesi* et *Solatopupa cianensis*.

Habitats : beau mattoral à genévrier de phénicie.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
M	D05	Amélioration de l'accessibilité au site		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	8 %
Domaine communal	81 %
Domaine de l'état	11 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
34	Parc national, aire d'adhésion	31 %
21	Forêt domaniale	10 %



22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	2 %
----	---	-----

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
34	Mercantour [aire d'adhésion]	*	31%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Site désigné par arrêté ministériel du 16/02/2010.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Com Com Alpes d'Azur

Adresse : Maison des Services Publics, Place Adolphe Conil 06260
Puget-Théniers

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'Objectifs N2000
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/947_DOCOB_lien_internet_SIDE.txt

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Document d'objectifs, approuvé par arrêté préfectoral du 25/10/2011.